

*ENSEMBLE,  
AGISSONS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE  
DE LA FORÊT*

## Actualités

Toutes les infos figurent sur le [calendrier](#) de notre site: n'hésitez pas à le consulter!

**1er juillet, AG Ordinaire**, [salle des fêtes de Bourg du Bost](#), de 14h à 17h,

suivie d'une [conférence d'Alexis Ducouso de l'INRAE](#) sur le thème "Les incendies et après?" et d'un débat, puis d'une projection du [film "Mission régénération"](#) et d'un débat pour les increvables, au [cinéma Max Linder de Ribérac!](#)

**9 septembre: journée des associations:**  
Nous serons à Périgueux. Qui d'autre voudra représenter SOS Forêt Dordogne à la journée la plus près de chez elle ou lui?  
Nous contacter pour avoir du matériel!

**16 et 17 septembre: journées du patrimoine** à la ferme du Parcot

du **22 au 24 septembre**, week-end du [coin des scieurs à Tursac](#)

Sans oublier une journée portes ouvertes à [Jaure](#) le **1er octobre**.

D'autres dates seront arrêtées lors de l'**AG du 1er juillet**: nous comptons sur votre présence!

## Édito

### Pas de greenwashing pour SOS Forêt Dordogne!

Nous avons eu la surprise d'être contactés début avril par un représentant de l'entreprise Colas, désireux, disait-il, de nous aider de multiples façons... Adhérer, planter des arbres, faire un don...

Quelle générosité de la part de cette filiale de l'entreprise Bouygues, déjà épinglée pour évasion, optimisation ou fraude fiscale... Une filiale dont le [site](#) présente les vertus en matière de responsabilité sociale des entreprises avec enthousiasme! On y croirait presque...

Il est vrai qu'il est si facile dans notre beau pays de se présenter comme mécène aux yeux de l'opinion publique et de bénéficier ainsi de dégrèvements fiscaux! Eh bien, ce qui nous paraît acceptable pour les citoyens militants qui donnent de leurs deniers personnels pour soutenir notre cause, nous paraît inconcevable pour le grand bétonneur devant l'éternel (s'il existe) qu'est M. Bouygues...

Nous avons donc rappelé à notre interlocuteur les devoirs que devrait se donner son entreprise avant que de tenter de tromper son monde et de se servir des défenseurs de la forêt pour se blanchir et se refaire une virginité... Pour les curieux, notre réponse est en ligne sur [notre site!](#)

## SOS Forêt Dordogne et la SEPANSO Dordogne soutiennent la coordination photovoltaïque 24

Nous vous en parlons dans notre dernière lettre d'infos, un collectif composé de l'Association ADDCI, Association APEVVI, Association Préservation de l'environnement naturel de Sainte Foy des Vignes « non au photovoltaïque », le Collectif « coordination photovoltaïque 24 », le Collectif citoyen nature en CCILAP ( Lanouaille), le Collectif Photovoltaïque Montaigne Montravel et Gurson, nous a interpellés et demandé un soutien dans le cadre de sa lutte contre les installations photovoltaïques portant atteinte aux zones naturelles, forestières ou agricoles. Pas moins de 47 projets au sol répertoriés sur le département et la liste n'est pas exhaustive... Nous continuons à recevoir des alertes...

Conformément à nos objectifs de défense de la forêt, nous soutenons la coordination concernant tous les projets qui portent atteinte à des zones non artificialisées. Nous avons signé le courrier adressé au Préfet du département par le collectif et participé à la conférence de presse le 4 avril à 10h devant la préfecture.

Pour plus d'informations, [coordinationphotovoltaïque24@mailo.com](mailto:coordinationphotovoltaïque24@mailo.com) ou 07 87 42 79 08.



Coupe préparatoire à l'étude d'impact sur le site d'Allas, photographie envoyée par une de nos sympathisantes.

# Ras la coupe!

**COMMENT ?**

Les forestiers prélèvent moins de bois que la forêt n'en produit naturellement

En Nouvelle-Aquitaine seulement 60% de la croissance annuelle est récoltée chaque année (soit 11 millions de m<sup>3</sup> de bois)

**LES RYTHMES DE CROISSANCE SONT RESPECTÉS**  
Une récolte à maturité :

- DOUGLAS à partir de 45 ans
- CHÊNE à partir de 100 ans
- PEUPLIER à partir de 25 ans

La récolte est suivie d'une reconstitution par régénération ou d'une plantation.

**LES FORESTIERS ADAPTENT LEURS INTERVENTIONS POUR RENDRE LES FORÊTS PLUS RÉSISTANTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.**

**LES PAYSAGES CHANGENT CONTINUËLLEMENT... DANS SEULEMENT 5 ANS, REVEZ-EN ET SOYEZ TÉMOIN DE L'ÉVOLUTION !**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
« La forêt aussi se modernise »

UN PROGRÈS TECHNIQUE QUI ACCOMPAGNE LE FORESTIER

- Réduction de la pénibilité et sécurisation du travail
- Réponse partielle à une pénurie de main d'œuvre
- Adaptation des engins pour limiter l'impact sur le milieu naturel

**POURQUOI ?**

**UNE FORÊT GÉRÉE INTELLIGEMMENT**  
Éclaircies, récoltes partielles, coupes rases ou coupes de régénération, ces interventions forestières permettent :

- 1 Récolter le bois nécessaire à la production de tous vos objets du quotidien
- 2 Lutter contre la propagation de parasites (en cas d'attaque)
- 3 Garantir la sécurité des promeneurs
- 4 Créer des ouvertures favorables à la biodiversité et à l'accueil d'espèces grâce à l'apport de lumière
- 5 Initier un nouveau cycle de vie de la forêt.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Les branchages laissés sur place protègent les sols et offrent un refuge de choix pour les insectes.

**EN NOUVELLE-AQUITAINE, UNE RÉCOLTE 100% VALORISÉE**

50% Bois d'œuvre

40% Bois d'industrie

10% Bois énergie

QR code: Pour plus d'informations sur les coupes de bois et leur réglementation

FIBOIS NOUVELLE-AQUITAINE

Département de la Gironde, Département de la Dordogne, Département de la Haute-Garonne, CODIFAB

- L'entreprise d'autojustification se poursuit... L'industrie du bois se présente comme le paragon des défenseurs de l'environnement... Sainte Alliance, priez pour nous!
- Difficile de croire, quand on voit le rythme auquel les coupes rases se multiplient, que "les forestiers prélèvent moins de bois que la forêt n'en produit". Comment peut-on comparer les quantités de bois coupées et replantées quand on sait qu'un milieu forestier met des centaines d'années pour se restaurer?

Le respect des rythmes de croissance? On sait que la rotation des coupes est de plus en plus courte et il suffit de regarder le diamètre de beaucoup de chênes coupés pour voir qu'ils n'ont pas 100 ans.

Parions que dans 5 ans on trouvera sur le site photographié une belle plantation de pins maritimes...

Quant à l'adaptation au changement climatique, elle ne se fait pas en larguant des tonnes de CO2 dans l'atmosphère, par l'intermédiaire des coupes et en détruisant les sols!

Enfin, nous dit le panneau, " Une forêt gérée intelligemment." Une telle démarche s'abstiendrait de couper entre décembre et mars, de le faire avec d'énormes machines, indistinctement des espèces et des âges et se soucierait de maintenir la biodiversité existante. Il suffit de voir les ornières, les murets détruits, toute la végétation rasée, les souches arrachées, pour voir que là encore, on confond trop souvent paroles lénifiantes, voire mensongères avec la réalité.

Que la préfète de la région Nouvelle Aquitaine soutienne cette opération de communication nous étonne peu tant nous savons le gouvernement engagé aux côtés des lobbys et des industriels. Mais nous regrettons que ces panneaux soient financés par nos impôts, comme l'indiquent les logos du département et de la région... Cependant, nous ne désespérons pas de convaincre les politiques locaux du bien fondé de nos positions, tant nous les savons sensibles à l'opinion publique!

## SOS Forêt Dordogne affine ses propositions au département en matière de gestion forestière

Suite aux Assises départementales de la forêt et à nos courriers d'octobre 2021 et de septembre 2022, nous avons souhaité cibler nos conseils sur les aides départementales à la gestion forestière. Un nouveau courrier a donc été adressé au département, reprenant nos propositions précédentes et précisant notre souhait :

- de voir stoppé le cumul de l'aide du Département et celle de l'État pour les exploitations déficitaires de taillis de châtaigniers si le propriétaire replante en monoculture de résineux ou avec un pourcentage de feuillus inférieur à 80%
- que soient abandonnées les estimations de « complaisance » concernant les peuplements pauvres ou vulnérables
- de voir supprimer l'aide au reboisement en résineux et /ou en augmentant l'aide au reboisement en feuillus de façon significative pour que ce choix devienne attractif pour les propriétaires forestiers
- que soit augmentée l'aide à l'enrichissement en feuillus d'au moins 3 essences différentes, ainsi que la récente lettre du ministre de la transition écologique y invite dans son [courrier du 17 janvier 2023](#) et de supprimer ou diminuer celle aux résineux de façon à ce que la différence soit attractive concernant les feuillus
- de voir favoriser l'aide technique et financière à la régénération naturelle.

Concernant les regroupements de parcelles, nous proposons de

- de privilégier l'aide au regroupement foncier pour les propriétaires qui s'engagent à garder ou créer un espace boisé en essences diversifiées, avec une majorité de feuillus, géré en sylviculture douce à couvert continu (et donc excluant les coupes rases)
- ainsi que d'augmenter le soutien financier aux EPCI ou communes qui souhaitent

## SOS Forêt Dordogne affine ses propositions au département en matière de gestion forestière (suite)

acquérir des forêts par voie de préemption et

- perfectionner et augmenter les zones de veille foncière ainsi que le contrôle des mouvements fonciers et communiquer ces informations aux collectivités et associations de défense de l'environnement.

Concernant la fiscalité locale, nous suggérons

- d'augmenter à 50% l'exonération de la taxe foncière pour les terrains boisés présentant un état de futaie irrégulière et de prévoir un régime d'accompagnement.

Parallèlement, on pourra augmenter la taxe foncière pour les terrains boisés en monoculture de résineux

- d'exonérer ou diminuer la taxe foncière pour les terrains laissés en libre évolution, avec un accompagnement dans le cadre d'une gestion contrôlée.

Le [courrier complet](#) est disponible sur notre site.

## De nouveaux documents à destination des correspondants locaux et des amoureux de la forêt

Nous avons élaboré un dossier à destination des élus pour vous aider à les convaincre de s'engager et de protéger leurs forêts communales.

Ce dossier comprend:

- un flyer de l'association à destination des élus : « Participer à la préservation des forêts périgourdines en tant qu' élu local »
- un schéma : « Comment agir en présence d'une coupe rase, d'un défrichement, d'un débroussaillage ? »
- une fiche détaillée intitulée « Comment agir en présence d'une coupe rase, d'un défrichement, d'un débroussaillage ? » (8 pages)
- une fiche Espaces Boisés Classés (EBC) (1 page)
- une fiche Obligation Réelle Environnementale (ORE) (1 page)
- une fiche Ripisylves (1 page)
- la réglementation de l'utilisation des voies communales et chemins ruraux mise en place par la commune de Vaunac (1 page)
- l'arrêté municipal correspondant visé par la préfecture (2 pages)
- une fiche sur les aides départementales aux communes souhaitant investir dans le foncier forestier (1 page)
- une fiche Créer un Espace Naturel Sensible (ENS) (2 pages)
- une fiche Quelques éléments techniques (1 page)
- une fiche Gérer les relations de la commune avec les exploitants forestiers (3 pages).

Il est [téléchargeable](#) sur notre site. Nous vous invitons à rencontrer vos élus locaux sur ce thème. N'hésitez pas à faire appel aux correspondants locaux ou au collège pour vous accompagner!

## Des images de désolation...



Ces photographies ont été prises par un membre du collège. Il s'agit d'une coupe non autorisée et non déclarée, de plus de 150 chênes sur les communes de St Geyrac et St Crepin d'Auberoche. La DDT et la préfecture, interpellées, sont restés sans réaction jusqu'à ce jour. La réglementation présente déjà de nombreuses failles. Mais les citoyens que nous sommes, respectueux des lois, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, demandent à ce que nos services publics s'attachent à minima à faire respecter la réglementation!



## SOS Forêt Dordogne longuement reçue par le préfet de département

Nous publions ci-dessous le communiqué de presse qui a fait suite à cette rencontre:

Jeudi 15 juin, nous avons été reçus par monsieur le préfet de la Dordogne. Celui-ci était accompagné du directeur de la DDT et de la cheffe du service Économie des territoires, Agriculture et Forêts.

Nous avons eu un long entretien d'1h30 durant lequel nous avons pu faire valoir nos arguments en faveur d'une gestion forestière à couvert continu, basée sur une approche globale et multifonctionnelle des peuplements qui, à contrario des coupes rases, ne découvre jamais totalement le sol d'une parcelle boisée; demander que de réels contrôles soient effectués sur les coupes rases illégales ou non réglementaires que nous signalons régulièrement aux services de l'État à la suite des retours de nos adhérents ou de nos correspondants locaux. Nous avons pu attirer l'attention du préfet sur le manque d'informations à destination des élus ruraux sur les questions forestières, s'agissant notamment des coupes et de l'utilisation des voiries communales, des chemins ruraux ou des pistes de DFCl et de leur dégradation par les engins d'entreprises privées, peu scrupuleuses. C'était l'occasion pour nous de démontrer que nous sommes aussi source de propositions, avec toujours présente à l'esprit, la notion d'intérêt général.

Monsieur le préfet s'est interrogé sur les raisons qui font que des particuliers et des élus se tournent vers notre association, faute de recevoir des réponses satisfaisantes de la part des services de l'État.

Trois propositions ont, semble-t-il, retenu son attention, celle d'envisager l'installation d'une instance de concertation destinée à élaborer une charte de bonnes conduites entre les propriétaires forestiers, les professionnels de la filière bois, les élus locaux et les associations, pour un dialogue apaisé et constructif entre tous les « utilisateurs ou acteurs de la forêt » ; la nécessité, dans ce cadre, que la déclaration de début de chantier puisse être faite au moins 15 jours avant les travaux, et non le jour même comme c'est le cas aujourd'hui, afin que les élus aient le temps de faire les constats de voirie et de vérifier les autorisations de coupes ; enfin, celle de ramener le seuil des coupes rases à un hectare s'agissant des peuplements feuillus.

Nous espérons vivement que cet entretien sera suivi d'effets et que nos propositions ne resteront pas lettre morte.

Périgueux, le 15 juin 2023

## SOS Forêt Dordogne recherche des correspondants locaux

Vous êtes amoureux de nos forêts? Inquiets de leur devenir? Et vous avez quelques disponibilités? Rejoignez le groupe de nos **correspondants locaux**, pour nous aider à être vigilants, réactifs, efficaces!

Tous les détails de leurs missions sont sur notre site, ainsi que leur répartition géographique. Si votre secteur n'est pas encore pourvu, n'hésitez pas à prendre **contact!** Et s'il l'est, à deux on est toujours plus efficaces !



## Des nouvelles du projet de Jaure

Le projet a démarré, avec une trentaine de personnes de Ricochets, les enfants du pays de Belleyme, Aspi 24. Fin avril, la partie ramassage et mise en haies sèches des rémanents de coupes ( sur 2 hectares ) par les trois associations de réinsertion était terminée ( 3 journées avec une présence moyenne de 25 personnes chaque jour ).

Un chantier qui avance bien et au financement duquel il est toujours possible de [participer!](#)





## Du côté des partenaires:

Deux rencontres fructueuses, avec les représentants de la **SEPANSO** fin mars puis du **CEN-NA** (Conservatoire des Espaces Naturels- Nouvelle Aquitaine) en avril nous ont permis de mieux nous connaître, de tracer des pistes de collaboration tenant compte de nos différences et complémentarités.

Nous nous en réjouissons!

Notre partenaire **Canopée forêts vivantes** lance une campagne d'adhésion!

Afin de confirmer sa représentativité aux yeux des institutions, **Canopée** lance une **campagne d'adhésion**. N'hésitez pas à **les rejoindre!** Nos combats sont différents dans leurs modalités mais nos objectifs sont communs: protéger les forêts et les défendre contre les appétits des industriels.

(Plusieurs associations utilisent le nom de Canopée; si toutes ont des buts proches, il importe de bien savoir à qui l'on adhère, soyez vigilants!)

## Nuits des forêts avec Sally la salamandre

SOS Forêt Dordogne s'est associée aux amis de Sally la Salamandre pour participer aux nuits des forêts, le 11 juin.

Une balade en forêt sur leur site magnifique, au col de Pouthet à Eymet, emmenée par Pierre Pinaud qui nous a parlé (pelle à la main!) de l'importance des sols et de la préservation de la vie qu'ils abritent. Une vingtaine de participants pour une journée qui avait débuté par une sortie d'ethnobotanique sur les plantes magiques, suivie d'une auberge espagnole conviviale... Merci à Sally pour son invitation!



crédit photographique  
Pierre Bacogne

## Nous contacter:

par mail: [dordogne@sosforetfrance.org](mailto:dordogne@sosforetfrance.org)

par l'intermédiaire du site: <https://sosforetdordogne.fr/nous-contacter>

par la page Facebook: <https://www.facebook.com/sosforetdordogne.org/>